

Cassette n° 50 - Jean Kambanda

[Face A]

PD Lundi le 7 octobre, 10 h 53. On reprend l'interview.
On en était à discuter, euh, de M. le Préfet de Butare.

JK Oui.

PD Sa libération, vous dites, qu'elle s'est faite suite à un ordre, je crois *par persona* [sic] ministériel ?

JK Oui.

PD C'est comme ça que ça s'appelle...?

JK Je ne sais pas si ça s'appelle comme ça en termes juridiques mais c'est le Ministre qui a donné, euh, l'autorisation, l'ordre, je ne sais comment appeler ça...appeler ça.

PD Puis on...est-ce qu'il est exact de dire que cette...cette directive, appelons-le, le papier était de connaissances de tous les...tous les autres Ministres présents ? Ce...

JK Le pa...le papier peut-être mais, disons, le...l'information, oui.

PD L'information, oui ?

JK Oui.

PD Il a été décidé au Conseil des Ministres...

JK Oui.

PD ...pour libérer cet individu ?

JK Oui.

PD Quand vous dites que vous, vous l'avez suivi, vous savez, tantôt je vous ai demandé c'est comme ...je...je vous ai fait remarque, c'est comme si quelqu'un du Gouvernement l'avait suivi pour voir ce qu'advierait à lui. Vous dites «Oui, moi je l'ai suivi. » C'est dans quelles...dans quelles circonstances là vous dites...vous dites ça ?

JK Moi, je suis allé à Gisenyi. J'étais avec le Ministre de la Défense. Lui, il était un ami [hésitation] du beau-frère du Préfet, le beau-frère du Préfet de la même préfecture que le Ministre de la Défense. Nous sommes allés chez ce monsieur et au retour, le...le Ministre de la Défense m'a dit que son ami avait peur d'être perquisitionné parce que les gens, euh, le...le soupçonnaient

de cacher le Préfet de Butare qui a été libéré.

PD Ok.

JK C'est...et...le...le...le Ministre de la Défense m'a dit que son...par contre, lui avouait qu'il n'a jamais vu le Préfet. C'est à ce moment-là que j'ai de...j'ai demandé à *Alexis* qu'est-ce qui a advenu de...du Préfet de Butare qui a été libéré puisque on...on...on allait attaquer, euh, le Monsieur *Ndagijimana* à Gisenyi sous prétexte qu'il cachait le...le Préfet de...de Butare. Je savais qu'il avait été libéré mais où il se trouvait réellement, je ne savais pas. J'ai demandé à *Alexis* de m'informer sur...de...de...de me donner l'information sur, euh, ce qui est advenu du Préfet. C'est à ce moment-là que j'ai su qu'il avait été tué.

PD Ok. La façon que vous nous...vous nous expliquez ça, la façon que moi je comprends, c'est que *Alexis* n'a pas eu besoin de chercher. Il...pendant la même conversation il vous a informé.

JK Non, c'est pas pendant la même conversation. C'est après. Et on était pas...Je ne n'étais pas avec *Alexis*.

PD Non, mais, ce que je veux dire c'est que là la façon...la façon que...que...que moi je comprends, ce que j'interprète à vos propos c'est : au retour, suite à l'inquiétude de l'autre monsieur d'être perquisitionné,...

JK Oui.

PD ...vous demandez à *Alexis* : « Qu'est-il advenu de...du Préfet, M. Jean-Baptiste ? »

JK Oui.

PD Est-ce qu'il doit faire des recherches ou s'il vous répond spontanément : « Il a été éliminé en retournant chez lui » ?

JK Non, il doit faire des recherches.

PD Ok.

JK Il doit faire des recherches. Parce qu'il a...il...il est...il a dû, euh, mettre des équipes pour savoir exactement ce qu'il était advenu et exactement où on l'avait tué.

PD Ok. Alors, votre Gouvernement à ce moment-là est toujours à Gitarama ?

JK Je ne peux pas préciser si le Gouvernement était toujours à Gitarama. Donc, ce que je sais c'est que j'ai été voir le **Ministre Bizimana**. Lui, sa famille habitait une maison qui était voisine de celle de...du beau-frère du Préfet de Butare. Est-ce que je venais de Gitarama ou de Gisenyi, je ne peux...je

PD C'était...c'est très difficile pour vous de difficile de préciser à ce moment-là ?

JK Oui.

PD Ok. Aurais-tu des précisions à...à ce...ce...à ce qu'on a obtenu là, Marcel ou ?

MD Euh, le fait...est-ce que vous considérez que vous, le fait que vous ayez eu personnellement à...à conseiller le Ministre de la Justice là-dedans, vous, euh, ...vous vous sentiez impliqué dans ...dans..la...la des les résultats de...de...de...de cette décision ?

JK Oui, je me sens impliqué dans le mesure où, euh, la...Puisque la, disons, le...la...la libération ou la proposition de libération vient de moi et que je n'ai pas eu le...le réflexe de proposer plus le...la libération, je considère que je...je...je...le résultat, m'est en partie imputable.

MD Est-ce que vous avez pas consulté personne avant de prendre la décision ? Vous avez pas eu de consultations avec d'autres Ministres, avec d'autres personnes ?

JK Non, j'ai...j'ai....j'ai....j'ai....j'ai agi tout simplement dans une certaine logique. J'ai [hésitation] j'ai posé la question :

« Est-ce qu'il y a un dossier sur le...le Préfet ? »

« Y pas de dossier. »

« Et s'il y a pas de dossier, est-ce que vous, vous...vous avez des informations ? »

« Non, rien. »

« Alors, s'il y a rien, pourquoi...pourquoi vous gardez quel...quelqu'un en prison ? »

MD Mmm [affirmation].

JK Ok. Une simple logique mais qui a eu les...les conséquences que...que je viens de...d'indiquer.

MD Je pense qu'on disait...on disait, euh, le Ministre de la Justice du Conseil des Ministres demande comment traiter son cas. Est-ce que...est-ce qu'on au niveau ça été discuté de ça ?

JK Ça a été discuté mais c'est...c'était...il y a pas d'arguments. Donc [hésitation] mêmes dans les circonstances que [hésitation] comme le...qui est...les siennes, si vous n'avez pas d'arguments contre quelqu'un vous ne pouvez pas dire « On le maintient en prison ou on le punit, ou le tue » des choses comme ça pour le...pour pouvoir prouver ce que vous avancez surtout quand c'est une réunion.

MD Oui. Mais lors de cette réunion, est-ce qu'il y a eu des suggestions de faites, autres que...?

JK Non, dans la mesure où il y avait déjà eu cette suggestions que ça...elle a été accepté. Donc, y a...y a pas de...de...de débat comme tel sur son cas.

MD Alors cette suggestion a déjà été...

JK Oui.

MD cette suggestions avait été amenée ...

JK Oui.

MD ...au Conseil des Ministres déjà ?

JK Oui.

MD Euh, vous, euh, vous n'étiez pas certain si la...la Ministre de la Justice était...s'était rendue elle-même pour la libération ?

JK Non, je... Je sais que...elle...il y a eu un écrit. Est-ce que c'est elle-même qui l'a signé, est-ce que c'était un procureur qui l'a signé, je ne sais pas exactement ce qui s'est passé au niveau des procédures pour...pour la libération. Je sais qu'il y a eu un écrit puisqu'elle me l'a dit.

MD Et seulement...vous avez appris seulement à sa libération...et son assassinat il y a eu très peu de temps. Ça s'est fait le ...sur...dans le même...lors du même événement.

JK En...

MD Il a été libéré...

JK En réalité je ne sais pas quand il a été libéré. Je...je ne peux pas préciser « Il a été libéré à telle date ; il a été assassiné à telle date ». C'est moi quand je me rendu à Gisenyi, euh, chez M. **Ndagijimana** avec le Ministre de la Défense que j'ai eu...au retour de cette...de...de cette...de cette mission-là l'information surtout sur le fait le monsieur se sentait, euh, a...avait peur d'être attaqué par les gens de...de la région de Gisenyi pour rechercher le Préfet parce qu'ils avaient certainement été informés qu'il a été libéré et que, euh, le Ministre de ...de la...de la Défense étant son ami, il s'est...s'est adressé à lui. Le Ministre m'en a...m'en a parlé.

MD Ok. J'ai pas d'autres questions sur ça.

PD Ça devait être une grande nouvelle, euh, si...si les gens de Gisenyi savaient ça déjà ?

JK J'ai pas eu cette...

PD Est-ce que c'est quelque chose qui a été publicisé, qui a été publié dans les....dans les médias ?

JK Non, ça pas été publié.

PD Non ?

JK Non.

PD Vous avez dit que ça a été plutôt connu ce cas.

JK Non, ça pas été publié mais vous savez, les gens ils parlent.

PD Ok. Est-ce que vous avez appris comment il était décédé ce monsieur-là et exactement où et à quel endroit ?

JK On m'a dit que c'était... comment, non, euh, à quel endroit, on m'a dit que c'était à Byimana.

PD Ça c'est sur la route macadamisée ?

JK Sur la...la route macadamisée après Kabgayi. Donc, en allant à Butare, vous quittez Gitarama, vous avez le site de Kabgayi et puis vous faites une douzaine de kilomètres. C'est là où se trouvait Byimana.

PD Est-ce que vous avez eu plus de précisions à ce que...lorsqu'Alexis vous a décrit la façon que ça c'était produit est-ce que vous a décrit précisément la façon que ça s'était produit ou s'il s'en tenu à l'information qu'il a été assassiné à cette barrière-là tout simplement ?

JK Oui, il s'en tenu à l'information, disons, à l'information qu'il a été assassiné à cette barrière-là. Je n'ai pas eu de...de détails sur...sur comment et par qui.

PD Ok. Est-ce que vous avez recherché les personnes qui avaient procédé à cet assassinat-là ?

JK Non.

PD Vous, vous êtes passé là à quelques reprises pendant le...la période ...

JK À Byimana ?

PD C'était...c'est...c'est ça l'endroit là sur la route macadamisée là où il a...où lui aurait été ...

JK Oui.

PD Est-ce que c'est une barrière que vous avez qualifiée d'anarchique ça ou c'était une barrière militaire ?

JK Y avait pas de militaires là.

PD Y avait pas de militaires. C'est donc une barrière anarchique ?

JK [silence].

PD Moi, c'est...Pour l'instant, avec les...les détails que possède, j'avais pas d'autres choses. Est-ce que vous pouvez passer au chapitre suivant, s'il vous plaît ?

JK Oui. C'est le cas de **Dorothée Mukandanga**. Je connaissais cette dame hutu depuis 1962. Nos vies étudiantes se sont croisées plusieurs fois. Elle était directrice de l'École d'infirmières de Kabgayi d'où elle était diplômée et elle y avait enseigné. Certains membres de ma belle-famille à cette époque d'avril '94 y avait trouvé refuge.

Le Ministre de l'Information y occupait lui-même un appartement. Je me rendais donc fréquemment la visiter. Un matin, on m'a appris son assassinat. Étant près de cette personne, je me suis personnellement rendu constater ce qui s'était passé. Étant émotivement trop près d'elle, j'ai confié cette enquête au **Capitaine Bikweno**, responsable de ma garde personnelle. Ce qu'il m'a appris me surprit : des militaires qui à ma demande devaient assurer la sécurité de cette institution et des gens qui s'y trouv...qui se trouvaient sur ce site ont pris initiative d'éliminer le préfet des études de cette école à cause de son origine ethnique. Ils ont emparé des clés fournies par la force, par **Dorothée Mukandanga**, fouillé partout jusqu'à retrouver la préfète pour l'assassiner. Ensuite, ces mêmes militaires se sont rendus dans les dortoirs des jeunes filles stagiaires pour les violer. **Dorothée Mukandanga** se serait opposée fortement à leur action. Elle fut, elle aussi, éliminée sur place. J'ai verbalement transmis le résultat de cette enquête au Ministre de la Défense, **Bizimana**, de l'enquête parallèle qu'il avait fait mener arrivait à la même conclusion. Nous apprenions que ce même groupe de militaires procédaient à des extractions de personnes ciblées par leur ethnie du groupe qu'ils étaient censés protéger pour se rendre dans la forêt les éliminer.

Les évêques de Kabgayi confirmaient les mêmes informations lors de leur visite. La découverte par le FPR de nombreux cadavres dans la forêt n'est pas, selon moi, étrangère au fait que trois évêques et une dizaine de prêtres furent éliminés lors de la conquête de cet endroit. La mesure prise par l'État-Major suite à la demande du Ministre de la Défense fut de muter ces troupes au front pour la remplacer par une autre, mesure qui s'avéra inutile, les exactions se poursuivant. Le Ministre de la Défense m'assurait de surveiller...de sa surveillance du camp des réfugiés dans la mesure où il se rendait lui-même chaque soir pour dormir. **L'abbé Kayibanda** me rencontra pour me faire part de l'encombrement du camp. Nous avons décidé des mesures à prendre ont la division en de ce...de ce camp. J'ai personnellement participé, par des visites, à l'élaboration de cette division. Mes services de renseignements m'ont dissuadé d'opérer cette division car, selon les informations, des gens en auraient profité pour élimi...pour les éliminer pendant le transfert et le fait d'être moins nombreux, étant divisés en deux site, les rendaient plus vulnérable. La même dissuasion me fut faite par l'évêque de Cyegwe présentant les mêmes arguments.

La décision de ne pas diviser ce camp fut donc prise par toutes les parties impliquées. Au moment de la prise de Cyegwe, l'Évêque **Musabimana Samuel** requit notre assistance, au Ministre de la Défense et à moi, pour évacuer une famille avec lui par hélicoptère. Nous les avons évacués en plus de cette famille jusqu'à Gisenyi. L'évêque nous fut très reconnaissant de ce geste.

MD La...l'École d'infirmières, est-ce que c'était le ...de Kabgayi, est-ce que c'était...est-ce que c'était, euh, important ? Est-ce que c'était une institution qui avait... d'importance ?

JK Oui, c'était une institution d'importance et puis le fait qu'il y avait des...des...des jeunes filles qui étaient encore en stage, ça...ça....ça la rendait encore, disons, assez vulnérable.

MD Est-ce que vous avez une idée combien de...combien de jeunes filles étaient là avec...d'étudiantes à cet endroit ?

JK Non.

MD Vous ne savez pas ?

JK Non, je ne sais pas.

MD Est-ce que c'est...est-ce que ça serait une centaine, ça serait moins ou plus ?

JK Je ne peux vraiment pas le préciser.

MD Non, vous ne savez pas ? Vous vous êtes rendu sur les lieux, vous avez jamais...?

JK Non, je me suis rendu à la résidence de la directrice. Je me suis jamais été [sic] directement à l'école les...les jeune qui était là.

MD Le fait que votre belle-famille à cette époque-la s'y ... y avaient trouvé refuge,...

JK Oui.

MD ...c'est un endroit que vous jugiez sécuritaire ?

JK C'était un endroit que je jugeais relativement sécuritaire, oui.

MD Pourquoi, dans...dans...de quelle façon cet endroit-là était sécuritaire ?

JK Non, c'était...c'est tout...ce n'est pas une maison où un...un seul lieu, c'est une petite ville, c'est presque une petite ville où tous les réfugiés tutsi avaient trouvé refuge où ils vivaient il y avait à même temps des...des évêques, tous les évêques pratiquement du Rwanda avaient trouvé refuge là-bas et où dans les premières dispositions que nous avons prises quand nous sommes arrivés à Gitarama, on a mis une garde tout autour du camp pour que les gens se trouvant à l'intérieur puissent se sentir en sécurité.

MD Vous dites que les Tutsi se sont réfugiés à cet endroit..

JK Oui.

PD Est-ce qu'il y en avait beaucoup ?

JK Il y en avait beaucoup, oui. C'est...c'est ce que j'ai expliqué à la fin qu'on a...à certain moment..

MD Oui.

JK ...on a même essayé de...de...

JK ...de faire deux sites...

MD De les séparer.

JK ...des les séparer parce qu'il y en avait trop...

MD Oui.

JK ...disons, par rapport aux locaux qui étaient disponibles.

PD Vous avez dit précédemment, si mes...si ma mémoire m'est fidèle, qu'on pouvait même parler de 100.000 Tutsi à cet endroit-là.

JK Ce qu'on me disait. Bon. C'est difficile à évaluer mais il y en avait beaucoup. J'ai été là. J'ai vu beaucoup de monde.

MD Et les évêques aussi s'étaient rendus à cet endroit ?

JK Oui. En fait, y a pas que l'École d'infirmières, c'était un...

MD J'allais vous demander.

JK ...y a une école une école, y a le...le juvénat des Frères Joséphites, y a l'évêché, y a le Grand Séminaire, y a l'hôpital. C'est tout un ensemble.

MD C'est ça que je voulais justement là préciser. Alors, l'École des infirmières c'était...?

JK C'était une partie...

MD Une partie ?

JK ...de....de...de...de ce...de cette...de ce petit village-là.

PD Ce village-là est un centre d'enseignement reconnu au...au Rwanda ?

JK Un centre d'enseignement, un hôpital, c'est...c'est plutôt un centre de développement, disons, y a plusieurs services : il y a l'imprimerie, euh, une des plus vieilles...des plus anciennes imprimerie du Rwanda. Donc, c'est...c'est un centre où il y a beaucoup de services.

PD Ça fait longtemps que cela existe, Kabgayi ?

JK Oui, ça fait très longtemps que ça existe.

PD Hein, je crois que on a déjà discuté que c'est pas la première fois que les gens trouvent refuge là massivement.

JK Non.

PD C'est un endroit où...Ça a toujours été reconnu comme un endroit de refuge quand il y a des problèmes.

JK Oui, et puis c'était à la limite relativement facile à protéger. C'était une monticule comme ça. Donc, si vous pouvez facilement le ...mettre les gens pour l'encercler.

MD L'encercler. Est-ce qu'il y avait beaucoup de soldats effectivement qui...qui protégeaient cet endroit ?

JK Y avait beaucoup de soldats qui protégeaient cet endroit. On les avait postés, certains à l'extérieur du camp, d'autres à l'intérieur pour...pour certains, notamment le...le...l'évêché, le...le...l'école, le Grand Sémi...le Grand Séminaire.

MD Qui avait décidé de...de protéger cet endroit ?

JK C'est le Gouvernement quand nous sommes arrivés à Gitarama le 12, à la demande des évêques qui nous avaient dit qu'ils avaient des inquiétudes. Alors on avait pris la décision de protéger ça.

MD Est-ce que l'École de...d'infirmières étaient...étaient protégée de façon individuelle ou c'était...y avait seulement que...De quelle que se faisait...la protection s'effectuait ? Est-ce qu'il y avait aussi des militaires à l'intérieur qui...qui protégeaient individuellement les différentes unités ?

JK Oui, il y avait des militaires l'extérieur et des militaires à l'intérieur du site.

MD Et la façon que...je comprends pas c'est que y avait...y avait une unité militaire qui protégeait l'École d'infirmières en particulier.

JK Y avait une unité qui...qui protégeait l'école...l'école en particulier.

MD Est-ce que vous-même vous aviez discuté de la sécurité avec...avec **Dorothée** ?

JK Non, chaque fois que j'allais la voir, le problème de sécu...sécurité ne se posait pas. Donc, elle ne m'avait jamais dit qu'elle se sentait dans l'insécurité. Sinon peut-être j'aurais pu...j'aurais dû...pu renforcer sa sécurité.

MD Alors, un jour vous apprenez que elle a été assassinée et qu'il y a eu...qu'on quand même été assez fort dans cet endroit, qu'est-ce que vous...comment, comment interprétez-vous ce...ce geste-là ? Qu'est-ce qui aurait déclenché cette...cette situation, ces événements ?

JK C'est le...le...le fait que y ait des militaires qui voulaient assassiner la...la...la...la préfète des études. C'est une dame qui était son adjointe au niveau de la direction de l'école et qui était restée pour surveiller les élè...stagiaires, les étudiantes-stagiaires, infirmières-stagiaires et, elle, elle était tutsi. Les gens, les militaires, sont venus ; ils ont réclamé pour l'assassiner.

MD Quels militaires qui ont...qui ont fait ça ?

JK Je ne peux pas les identifier. Je...on a pas pu identifier c'était un tel ou un tel, mais les militaires, je me dis, c'est peut-être les gens qui...les militaires qui étaient sur le site pour garder les...le, euh, le site ; ou alors avec leur complicité. Dans tous les cas, les...ces militaires ne pouvaient pas ne...euh, si...s'il y avait pas eu opposition, euh, des militaires qui gardaient le site, il y aurait...cette action n'aurait pas pu avoir lieu. Moi, je...je crois que c'est surtout les mili...c'est plutôt les militaires qui étaient là pour garder le site qui ont fait ça, cette action. Alors, comme la di...la préfète s'était cachée, et que, elle, elle a...elle avait fer...enfermé elle a...et qu'elle gardait les clés, ils sont venus de...là où...c'était à peut-être 200 m de...de l'école, ils sont venus jusqu'à sa résidence ...

MD À la résidence de **Dorothée** ?

JK Oui, ils sont venus jusqu'à sa résidence, ils fouillé, ils trouvé les clés et ils ont...ils sont montés avec les clés avec la...elle les a suivis pour aller voir ce qu'ils allaient faire avec les clés qu'ils venaient de lui prendre. Ils ont ouvert partout pour chercher la préfète des études et lui...ils lui ont remis les clés et lui ont demandé de repartir pour aller dormir. Elle a dit que maintenant qu'on vient de tuer la personne qui gardait les enfants, elle ne peut pas quitter les enfants et la...les laisser tout...toutes seules parce qu'elle doit remplacer la préfète puisqu'elle n'est plus là.

MD Quel âge ont ces enfants, approximativement ?

JK Ce sont des...des jeunes filles de...de 16 à 20 ans. Elles avaient autour de 16 ans.

MD Ok.

JK Donc, elle a dit qu'elle peut pas laisser ses enfants toutes seules, qu'elle est obligée par sa profession de rester en attendant qu'elle trouve quelqu'un qui puisse remplacer celle qui a été assassinée. Alors, les...euh, ils auraient commenté qu'elle n'a pas compris. Ils l'ont directement assassinée.

MD Est-ce que c'était un fait connu ça, que la...la dame était tutsi ? Est-ce que c'était connu ?

JK La préfète ?

MD La préfète.

JK Oui. Disons, connu, peut-être oui, mais je ne l'avais pas vue.

MD Vous la connaissiez pas, vous ?

JK Je ne la connaissais pas.

MD Comment avez-vous appris ce...tous ces...tous ces faits ?

JK Donc, y a [hésitation] une belle-sœur à moi qui était là, qui...qui était avec **Dorothée**, qui est venue me voir très tôt le matin le lendemain pour m'annoncer...

MD Qui demeurait avec **Dorothée** ?

JK Oui.

MD Dans la même maison ?

JK Oui. Et qui est venue me le dire le lendemain matin.

MD Elle vous a appris que **Dorothée** avait été assassinée ?

JK Oui.

PD Et ans quelles circonstances ?

JK Oui.

PD Ok. Est-ce que c'était...Votre belle-sœur ça, est-ce que c'était une des personnes pour...quand vous dites votre belle-famille ?

JK Oui.

PD Elle était...elle était pas étudiante là ?

JK Non, non. C'est une...c'est une dame de...d'un certain âge et, par contre, elle avait une fille qui était étudiante là-bas.

PD Est-ce qu'effectivement elle a confirmé que sa fille avait subi des sévices sexuels ?

JK Non. Elle, non, parce que sa fille logeait avec **Dorothée**.

PD Ok.

JK Et qu'elle n'était pas dans le collège des...des jeunes filles. Elle avait rejoint sa maman, euh, chez **Dorothée**.

PD Est-ce que l'enquête menée..., parce que vous avez fait mener une enquête là-dedans ?

JK Oui.

PD Est-ce que l'enquête menée vous a appris qu'effectivement après avoir assassiné, euh, les deux responsables, y a eu d'autres assassinats ?

JK D'autres assassinats, non, mais des...la probabilité qu'il y a eu des viols, oui.

PD La probabilité qu'il y ait eu des viols ?

JK Oui.

PD Est-ce que vous avez...effectivement on a vous informé qu'il avait eu des viols cette nuit-là ?

JK Je n'ai pas eu, vous savez, de...de...en cette matière c'est difficile d'avoir, disons, de...de ...de l'information, de vous dire « Oui, ils ont violé ça. Ils ont violé les filles. » Mais le...je pense qu'il y a eu des viols.

PD Il y a eu des viols ?

JK Oui.

PD Bon.

MD Est-ce que vous savez si lorsque ça s'est passé si elle a demandé, euh, si **Dorothée**, d'après les rapports que vous avez eus, si **Dorothée** aurait fait appel à sa...à la sécurité qui...qui était l'extérieur ?

JK Ils étaient à l'intérieur de la maison. Donc, elle ne pouvait pas. Tout s'est passé dans...à l'intérieur. Tout cette dis...toute cette discussion a eu lieu quand eux ils se trouvaient à l'intérieur des...des locaux. Et les jeunes a...ont assisté à...

MD Mais il y avait...Quand ils sont allés la chercher chez elle à sa résidence qui....

JK Oui.

MD ...qu'ils ont fouillée par avoir...avoir les filles...

JK Oui.

MD ...c'est à ce moment-là on vous a...c'est là qu'on avait un témoin visuel...

JK Oui.

MD ...euh, votre belle-sœur ?

JK Oui.

MD Était...était présente ?

JK Oui, elle était présente.

MD Est-ce que quelqu'un a...a demande l'assistance de la sécurité qui était l'extérieur, les militaires qui étaient là, pour se faire...se faire aider, se faire protéger ?

JK Je ne crois pas. Je crois qu'ils ont eu peur. Ils n'ont pas osé le faire. Je ne crois pas.

PD Vous savez pas. C'est pas à votre connaissance...

JK Non.

PD ... ce qui s'est produit là exactement ?

MD Ils auraient pu associer des militaires avec ceux...

PD Avec les militaires.

MD ...avec les militaires qui étaient à l'extérieur.

JK C'était possible de..., mais je ne crois pas qu'il y ait eu quelque chose qui a été fait à ce...à ce moment-là.

PD Il a jamais été, vous avez, vous avez expliqué précédemment qu'il a jamais été identifié clairement quel groupe de militaires précisément avait commis ce geste-là.

JK Non, ils...

PD Donc, ça pouvait tous ou bien ceux de l'extérieur et de l'intérieur comme ceux de l'intérieur, comme ceux de l'extérieur. On ne sait pas...

JK Non, ce que je peux affirmer c'est que les...ceux de l'intérieur a le...au minimum c'est ce

qu'ils ont été complices parce que ce n'était pas possible que des gens viennent de l'extérieur et fassent ce geste-là sans que...

PD Ça c'est le minimum ?

JK Oui.

PD Mais identifier le groupe qui a fait ça, on peut pas le savoir ?

JK Non.

MD Le **Ministre Bizimana** a fait mener une enquête. Est-ce qu'il a pas été en mesure de...d'identifier les...les gens qui...?

JK Non.

MD Est-ce que ça n'aurait pas été possible ?

JK C'était assez compliqué. C'était [hésitation]... Possible ? Je ne crois pas. Y avait tellement de groupes qui circulaient, des groupes de militaires qui circulaient que tout...tout le monde pouvait trouver un alibi pour dire que ce n'est pas lui.

PD A tout le moins, vous avez identifié un groupe parce que vous avez, euh, fait déplacer un groupe.

JK Ça c'est la responsabilité. Donc, on ne pouvait que faire porter la responsabilité sur le groupe avait, euh, la garde du site...

PD Ok.

JK ...dans ses attributions.

PD Quand vous dites eux, le minimum de responsabilité qu'on pouvait leur attribuer c'est le fait qu'il y ait...de la connaissance de ce qui était produit.

JK Oui.

PD Alors, comme réprimande est-ce que c'est le Conseil des Ministres qui a pris cette décision-là ?

JK Non, ça ne se décide pas au Conseil des Ministres une telle mesure.

PD Ok. Est-ce que vous avez recommandé cette mesure-là, vous ?

JK Personnellement, j'ai demandé au Ministre de prendre des sanctions, de..., disons,

de...de...de...de...de...de...

PD De faire quelque chose ?

JK De faire quelque chose, oui.

PD Ok. Les sanctions qu'il vous a informé qui avait été prises...

JK Que le groupe a été déplacé, qu'on a amené, entre guillemets, « des bons ».

PD Puis, comme vous dites, la situation n'a pas évolué vers le mieux ?

JK Non.

PD Est-ce que vous avez su, vous, c'est que la...c'est la...Vous avez constaté aucune amélioration de...de...de la situation ?

JK Non.

PD Est-ce que vous connaissez l'origine ethnique des...des étudiantes à cet endroit qui étaient demeurées.

JK Euh, l'information que j'ai eue c'est que c'étaient toutes les origines. Donc, il y avait des Tutsi et de Hutus en même temps.

PD Confondues ?

JK Confondues comme d'habitude dans l'école là.

PD Ok. C'était une école qui était pas...dont les jeunes qui étaient demeurées là pouvaient être de toute origine ?

JK Oui.

MD Est-ce que des étudiantes ont été assassinées de ces...de ces jeunes filles-là ? Elles ont été vi...est-ce qu'elles ont été violées ? Est-ce qu'elles ont...est-ce que...que...quelques unes ont été assassinées ?

JK Non, on ne m'a pas parlé de...d'assassinat au cours de cet épisode.

PD Est-ce que plus tard vous avez été informé d'assassinat d'étudiantes à cet endroit-là ?

JK Je ne... Non.

PD Non plus ?

JK Parce que les...On a renforcé les...les militaires qui...qui devaient garder cette école.

MD Les militaires après, euh, le...le groupe, vous nous dites que, les militaires ont été changés.

Euh, par contre, vous nous dites aussi qu'il y a...y a...y aurait eu des viols de commis par la suite.

JK Non, c'est pas la suite. C'est par ce..., euh, cet épisode, il est plus que probable que les filles ont été violées puisque le...le...la directrice a été tuée pour qu'ils puissent violer.

PD Parce qu'elle s'opposait à leur plan.

JK Parce qu'elle s'opposait aux viols. Donc, une fois tuée, on peut pas dire qu'ils n'ont pas fait ce...ce qu'ils attendaient faire.

MD Est-ce...est-ce qu'il y a eu d'autres...est-ce qu'il y a eu d'autres...d'autre événements à cette école ou par la suite, c'est...la situation...la situation était stabilisée avec le changement des militaires ?

JK La...la situation a été stabilisée avec le changement des militaires et...et peut-être le fait que ils ont [inaudible] que c'était quelque chose qui...qui...qui...qui...qui...qui était suivi. Il y a eu, euh, les gens à l'extérieur du site, il y a eu effectivement des gens qui ont été tués mais au sein de cette école, je n'ai pas eu d'autres informations sur le fait qu'il y aurait eu quelqu'un qui...qui aurait été tué.

PD Votre belle-famille là qui avait trouvé refuge là, est-ce qu'ils étaient nombreux, à l'exception de votre belle-sœur ?

JK Oui, elle était avec deux de ses fils et deux de ses filles.

PD Ok. C'était cette famille-là ?

JK Oui.

PD Est-ce que votre belle-sœur a...a eu la vie sauve dans...dans tous ces événements-là ? Est-ce qu'elle vit toujours ?

JK Oui, elle est au Rwanda.

PD Elle est au Rwanda ?

JK Oui.

PD C'est Madame qui ?

JK **Kansana Godelive.**

PD Madame ?

JK [Épellation] : K a n s a n a, Godelive.

PD Godelive. Présentement, vous savez elle est à quel endroit ?

JK Elle est au Rwanda mais je ne peux pas préciser où. Elle habitait tout...à Kanombe avant la guerre tout près de chez le Président Habyarimana.

PD Est-ce qu'elle est mariée cette dame-là ?

JK Son mari aurait été tué.

PD Ok, elle est donc.... Donc, ce serait une veuve ?

JK Ce serait une veuve.

PD Ok. À l'exception de...de cette famille-là, de ce...de ses membres, de cette belle-famille là, est-ce que il y avait d'autres personnes qui connaissiez qui étaient...y avait M. **Éliezer** aussi ?

JK Oui, il habitait dans les environs.

PD Dans les environs ?

JK Juste, euh, au moins c'étaient des maisons étaient presque comme jumelées.

PD Mmm, mmm [affirmation]. Est-ce que lui a...vous a rapporté ça aussi, ces événements-là ?

JK Lui, il n'a pas pu...n'a pas su exactement ce qui s'est passé. Lui il a été informé au même titre que moi puisque la directrice a été amenée à son école, il n'a pas...il n'a pas suivi directement ce qui s'était passé.

PD Parce qu'il faut se rappeler que M. **Eliezer** était reconnu, disons, par le **Docteur Murego** et par vous. Il avait même averti que c'était quelqu'un qui tenait des propos incitants.

JK [Hésitation] Ça m'aurait surpris ce...que...qu'il a ait pu faire assassiner cette personne. C'était..

PD Non, c'est pas ça que je veux dire. Je veux dire que c'était quelqu'un qui était reconnu comme un dur dans votre parti, euh, une personne dure. Puis, suite à ça, moi ce que je m'interrogeais c'est suite à ça, lui, qu'est-ce qu'il a...quelle était sa réaction suite à ça ? Est-ce qu'il a démenagé de là, est-ce qu'il a...?

JK Il n'a pas déménagé. Il est resté là-bas.

PD Il est resté là-bas ?

JK Oui.

PD Est-ce que les autres Ministres croient que M. **Bizimana** aussi demeurait là ?

JK Mais c'est pas au même endroit.

PD C'est pas quelqu'un qui est au même endroit ?

JK Non, lui c'était au Grand Séminaire. C'est de l'autre côté.

PD Au Grand Séminaire ? Est-ce qu'il y avait pas...personne n'a été porté à déménagé de cet endroit-là suite à cette information-là ?

JK Non.

PD Ok.

JK Sauf ma belle-famille.

PD Oui. Eux, en ayant été témoins directs ils devaient plutôt se sentir à l'étroit dans ce...

JK Oui.

PD ...à l'intérieur de l'enceinte.

MD On parlait aussi d'extractions qui étaient faites par les militaires.

JK Oui.

MD Est-ce que c'étaient...est-ce que c'étaient des...des...un grand nombre de personnes ?

JK Non, ce qu'on m'a dit c'est que y a... Non, ce que je savais c'est qu'il y avait une pénurie d'eau dans...sur ce site, y avait...y avait plus d'eau pour différentes raisons, ce qui fait que les...les réfugiés qui étaient là étaient obligés d'aller sur les points d'eau, les rivières pour puiser de l'eau et ils devaient traverser, euh, ce...des...un boisement et en traversant le boisement, y a euh, certaines personnes qui se cachaient pour tuer les personnes qui...qui allaient chercher de l'eau.

PD Je vais devoir changer de ruban. Est-ce que vous avez besoin de vous absenter ?

JK Non.

K0049238

PD Non ? Il est 11 h 23. On va changer.

[Fin de la Face A]

[Face B]

PD 11 h 24 07 secondes. On reprend, le 7 octobre '97.

Les...les informations que vous avez eues vous permettent de ...vous permettent identifier quelques groupes de personnes qui auraient participé à ces exactions-là. Ce sont des militaires ?

JK Ce sont des militaires mais aussi des civils.

PD Des civils ?

JK Y a des ci... des civils qui se...qui se faufilaient de ce boisement. C'est...c'est une région couverte de bois....

PD Mmm, mmm [affirmation].

JK ...et des civils se faufilaient pour, euh, tuer les.....les...les réfugiés qui allaient chercher de l'eau.

PD Ok.

JK À un certain moment, nous avons été obligé de mettre des équipes pour garder le couloir qui...qui menait du camp jusqu'au point d'eau.

PD Donc, c'était assez sérieux ?

JK C'était assez sérieux, oui.

PD On ne peut pas parler de, disons, d'un meurtre et...ici et là. C'était...c'était quelque chose qui était fréquent, qui empêchait les gens de...de...de rendre au point d'eau.

JK C'est ça.

MD Est-ce que ces mesures-là ont été efficaces ? Est-ce que ça a permis de...d'empêcher la...la ...l'élimination ?

JK Peut-être pas à cent pour cent mais les mesures étaient assez efficaces, du moins, au...ce... d'a...puisque les...les rapports c'est, euh, ce sont les rapports que les évêques nous donnaient sur la sé...l'état de la situation.

MD Qu'est-il advenu, euh, des réfugiés de...de ce camp ?

JK Le...le FPR a pris la...la ville de Gitarama à la fin du mois de mai et au début du mois de juin, ils étaient là. Il a les a ra...ils les ramenés en sécurité dans les zones qu'il avait contrôlées.

MD Ils ont été...ils ont, euh, en majorité, ils ont été sauvés ?

JK Ils ont été sauvés mais on m'a dit que quand il s'est rendu sur les lieux, il a même...lui, il a même, il tué lui-même les...les...certains Hutu qui étaient sur place.

MD À quel moment la...est-ce que vous savez à quel moment la...les militaires, la protection aurait été...aurait été abandonnée sur ce...sur ce lieu ?

JK C'est quand le...le si...la...la ville de Gitara.... En fait, y a pas eu de combat sur ce site-là. Là, je...je...j'ai été personnellement informé sur ce qui s'est passé. Le matin, je suis allé au delà du site de Kabgayi parce qu'il y avait une unité qui...qui é...qui combattait de côté-là et les...les combats s'approchaient de Gitarama. J'ai vu le commandant de...de cette unité qui...qui est le Major Ntabakuze à ce...qui était le Major Ntabakuze à cette époque-là. Lui, j'ai...j'ai discuté avec lui pour lui demande combien de temps il comptait...il espère pouvoir tenir. Il m'a dit qu'il pouvait tenir pendant 24 heures. Mais, juste en quittant cet endroit, il y a eu des tirs qui sont partis du Grand Séminaire, donc, de...du site Kabgayi sur les...les positions que lui occupait, si bien qu'il a dû abandonner ces positions. Y a pas eu de combats à Kabgayi. Et les militaires qui étaient à Kabgayi ont...ont essayé de quitter les lieux.

MD Le...le fait que le FPR a...lorsqu'ils sont arrivés, ont quand même éliminé 3 évêques et une dizaine de prêtres, euh, et considérant que ces gens-là quand même avaient...avaient protégé le...le...ce camp-là, parce que ce camp-là vous nous dites que la...la plupart des gens ont été sauvés...

JK Oui.

MD Comment se peut-on expliquer que le FPR ait éliminé ces prêtres parce que, est-ce que c'était pour une raison particulière, parce que ils auraient trouvé...ils auraient trouvé un...un camp quand même de...de...de réfugiés ?

JK Moi, je...je...Eux ils ont donné comme argument que les...les...les...ayant découvert des...certains cadavres dans le boisement, ils...les...les militaires qui se sont rendus sur place ont été furieux. Ils...ils ont tués les...les personnes qu'ils ont trouvé sur place dont les évêques qu'ils...qu'ils jugeaient avoir été incapables de protéger les réfugiés mais personnellement c'est pas...c'est pas, disons, je...je n'accepte pas cet argument. Je pense que c'est un faux argument. C'est pour des raisons politiques qu'ils ont assassiné ces prêtres puisqu'ils étaient les seuls qui pouvaient témoigner. Ils ont tout vu.

MD Votre belle-famille était...à ce moment-là avait quitté ?

JK Elle était partie.

PD Mais c'étaient pas les seuls prêtres qu'il y avait là à ce moment-là ?

JK Ils...ils ont sélectionné. Ce n'étaient pas les seuls.

PD Est-ce qu'ils étaient pas les seuls témoins ? Vous savez...vous dites, ce sont, pour des raisons politiques tout vu.

JK Les seules témoins, oui et non, dans ...dans la mesure où les témoignages ne sont, euh, ne sont pas nécessairement les mêmes pour moi. Le témoignage d'un évêque, comme celui de Kabgayi qui avait pu réunir les...toutes les ethnies, qui avait depuis longtemps essayé de...de...de rassembler les gens, et le témoignage d'un simple prêtre qui s'est réfugié là-bas sur place, ce n'est quand même pas le...la...ça n'a pas la même valeur.

PD Ça a pas la même valeur.

JK Ça n'a pas la même valeur.

MD Est-ce que tous les évêques qui étaient sur place ont été éliminés ?

JK Oui.

MD Pas d'autres questions là, pour l'instant, là sur...sur ce sujet.

PD Le sujet suivant, c'est quoi que vous voulez nous entretenir, M. Kambanda ?

JK C'est les...les relations avec...que j'avais avec certains témoins sur les...la dernière conversation que j'ai eue avec Vénuste **Ishingimana**, le journaliste.

PD Ok.

JK Je vous avais précédemment entretenus relativement à ce journaliste, concernant une liste de soldats belges assassinés pendant le conflit rwandais de 1994. En avril 1997, lors d'une de ses tournées de travail, nous nous sommes rencontrés dans un hôtel à Nairobi. Nous avons discuté de divers sujets dont le cas spécifique de l'assassinat de casques bleus belges en avril '94 au Rwanda. Ceci l'avait amené à me montrer la liste dont je vous ai précédemment parlé. J'avais confiance en ce...en cet individu rwandais originaire de la même commune que moi, Gishanvu. Ceci m'amena à lui confier divers documents qu'il devait photocopier pour ensuite me ren., euh, me rendre les originaux. Il devait aussi transmettre à son retour en Belgique une copie de ces documents à M. **Alain Debruwer** (phonétique). À ce jour, je n'ai jamais récupéré les o...les originaux et la conversation téléphonique que j'ai eue le 8 septembre '97 vers 20 h 00 m'a appris que les copies n'étaient jamais parvenues à M. **Debruwer**. En juin 1997, j'avais avisé **Debruwer** de la transmission de ces papiers via M. **Nshingimana**. Selon ce que j'ai été informé hier de...donc, ce que j'ai été informé le 8, lors de ma conversation, il semble que **Nshingimana** aurait l'habitude de tenter de vendre des documents que ceux que je lui avais confiés. Lors d'une rencontre entre **Debruwer** et **Nshingimana**, ce dernier informa **Debruwer** qu'il n'était plus en possession de ces papiers. Il prétextait avoir été cambriolé et montra même un article du quotidien *Le Soir* pour confirmer ses dires. Même si je n'ai plus en ma possession les originaux, je conserve toujours intercalés certains documents dans un document où je les avais recopiés. Ces documents étaient d'intérêt pour le Tribunal (TPIR) et pour la Commission Parlementaire Belge

relativement à la mort des casques bleus belges au Rwanda en 1994. La confiance que j'avais en ce type fut que je n'ai pas inventorié chacun des documents que je lui avais transmis. J'ai en mémoire certains des plus importants : lettre du Ministre des Affaires Étrangères belge au Président du Conseil de Sécurité de l'ONU lui demandant de supprimer la mission de la MINUAR que de toutes façons le Gouvernement belge, lui, se retirerait de cette mission et qu'il priaient le Président d'informer les autres membres de sa décision (cette lettre date du 13 ou du 14 avril 1994) ; lettre de l'Ambassadeur de Belgique à l'ONU pour lui transmettre la décision de son Gouvernement, la même date ; rapport de la MINUAR sur la situation prévalant au Rwanda ; document officiel de l'ONU demandant au Conseil de Sécurité de prendre des décisions concernant les actions de la MINUAR pour faire cesser les massacres ; reproduction sur ce sujet (massacres au Rwanda) des pays africains au Conseil de Sécurité de l'ONU ; contrat signé entre **Terres des Hommes** et le Gouvernement relativement à l'évacuation des orphelins ; document ce des informations reçues concernant l'implication mili...euh, militaire du Burundi dans le conflit rwandais (fax). Je lui avais aussi transmis un certain nombre d'autres documents dont je n'ai pas en mémoire présentement. Je transmettais ces documents à M. **Debruwer**, car il était un ancien secrétaire-général de l'International Démocrate Chrétien (IDC). À ce titre, il avait suivi la naissance du multipartisme dans notre pays. Il connaissait la plupart des leaders de notre parti (MDR), dont **Jérôme Bicumumpaka**, moi et d'autres. Il avait pris un certain nombre de positions même avant les massacres de '94 qui me montraient qu'il avait bien compris notre point de vue, les enjeux en cours au Rwanda. En octobre 1993, il a rédigé un article paru dans *Le*

Soir : Un coup d'état au sein du MDR menace la vie au Rwanda et qui prévenait des massacres à venir. En octobre 1994, il accompagnait les sénateurs belges qui nous ont visités dans les camps du Zaïre. En marge de cette visite, j'ai discuté avec lui de la situation. Cette relation m'a amené à lui confier ces documents. De plus, il connaissait nos démarches auprès de certains avocats belges, dont **Juan Skiers** [phonétique]. Il nous de la progression de l'enquête de la Commission belge concernant la mort des casques bleus belges au Rwanda. Ses relations avec le MDR lui déjà lui valu des reproches de certains milieux belges. Le but de la démarche qu'ils ont faite pour me rejoindre, soit de prétexter que mon épouse devait enter en communication de façon urgente en laissant une partie du numéro de téléphone, que...qu'ils savaient qu'ils identifieraient, à **Debruwer** visait essentiellement à m'informer de la disponibilité de...Maître **Skiers** pour me représenter devant le Tribunal (TPIR).

PD Ce paragraphe-là on voit que ça contient des informations sur au moins trois personnes.

JK Oui.

PD Donc, vous disiez qu'il y a votre concitoyen, M. **Vénuste**.

JK Oui.

PD Et Monsieur, M. **Debruwer** et puis y a aussi M. **Skiers**.

JK Oui.

PD Moi, je ne veux pas rentrer dans la confidentialité là que vous pouvez avoir avec un avocat. C'est pas de mon ressort. On vous a demandé, euh, je voudrais qu'on précise ici et lorsque vous nous avez deman...vous nous avez expliqué le but de votre démarche, ce soir-là on vous a offert de téléphoner à l'avocat immédiatement. Vous avez en mémoire ça ?

JK Pardon ?

PD Vous avez en mémoire qu'il vous a été offert de téléphoner à Maître Skiers ?

JK Oui.

PD Quel a été votre réponse à ce moment-là ?

JK J'ai...j'ai dit que je...je n'en avais pas besoin.

PD Ok.

JK Pour l'instant.

PD C'est ça. Parce que je pense que c'est bon de clarifier ça vu qu'on...qu'on en parle ici. Pour ce qui est de Maître Skiers, moi je vois pas, je verrais pas pourquoi on s'entretiendrait de lui lors de cet interrogatoire-là. On n'a pas...je crois que c'est pas un sujet qui...qu'on devrait aborder. Cette liste que je viens de préciser là, on pourra peut-être discuter de...du journalisme, du journaliste, pardon et de M. Debruwer.

JK Oui.

PD Le fameux journaliste, le...Vénuste, vous nous informé que vous l'aviez re-localisé.

JK Oui.

PD Comment vous l'avez re-localisé et où ?

JK Euh, en écoutant les informations sur la BBC en kinyarwanda.

PD Il serait présentement à Londres ?

JK Oui.

PD Ok.

MD C'est une personne en qui vous aviez confiance ?

JK Oui.

MD Que vous connaissiez depuis longtemps ?

JK Oui.

MD Dans quelles circonstances lui aviez-vous confié les documents auxquels on réfère ici ?

JK Parce qu'il était à Nairobi et qu'il allait rejoindre la Belgique et que la personne à qui je voulais les envoyer se trouvait en Belgique.

MD Mais c'est...c'est quand même assez récent ?

JK C'est...c'est, euh, assez récent puisque dans le mois d'avril.

MD En avril '97 ?

JK Oui.

MD Y avait un grand nombre de document que vous lui avez confié ?

JK Oui.

MD C'était dans...dans...dans une valise, dans une...?

JK Non, c'est pas dans une valise. C'est dans une grande enveloppe.

MD Dans une grande enveloppe ? Il devait les remettre à M. **Debruwer** ?

JK Il pouvait garder une copie pour lui-même et me...et me remettre les originaux.

MD Il pouvait garder une copie pour lui-même ? Vous lui avez donné cette...cette permission. Les originaux étaient pour être remis aussi à M. **Debruwer** ?

JK Non, les originaux il devait les remettre à moi-même. Il a dit qu'il allait s'organiser pour me...me les renvoyer.

MD Et vous avez appris, euh, lorsque vous av...pu parler à M. **Debruwer** que les documents ne se sont jamais rendus à lui.

JK Oui.

MD Quel était le but d'envoyer les documents à M. **Debruwer**.

JK Je sais...je savais qu'il en avait besoin dans la mesure où j'avais eu des discussions suivies avec lui.

MD Et les discussions que vous aviez...vous aviez....la dernière fois que vous l'avez vu c'était dans quelles circonstances, M. **Debruwer** ?

JK C'est quand il était venu, euh, rendre visite au camp en '95.

MD C'est la dernière fois que vous l'avez vu ?

JK Oui, mais...

MD Est-ce que vous avez eu une conversation avec lui... ?

JK Oui.

MD ...par la suite

JK Non, pas par la suite. Par la suite, je [hésitation] je savais qu'il continuerait à suivre ce qui...ce qui était en cours.

MD À quel moment lui avez-vous...lui avez-vous appris que...que **Vénuste** avait des documents pour lui ?

JK Je lui ai écrit après. Après avoir rencontré **Vénuste**, je lui ai écrit. Et **Vénuste** est parti avec une lettre pour lui mais a...j'ai encore écrit une deuxième fois.

MD Est-ce que la lettre que **Vénuste** est parti avec lui s'est rendue à lui ?

JK Oui.

MD Est-ce qu'il l'a eue ?

PD La valeur de ces documents-là et puis l'utilisation qu'on pou...qu'on pouvait en faire pour vous c'était quoi ?

JK Euh...

PD Pour vous, quelle était la valeur et que...quelle utilisation comptiez-vous en faire ?

JK Moi, c'est...c'est au niveau du Tribunal.

PD Au niveau du Tribunal ?

JK Oui.

PD Vous voyez quelle utilisation dans ces documents-là ?

JK Quelle utilisation, c'est l'utilisation de tous les documents que j'ai eu...pu rassembler au cours de l'exil.

PD Ce sont les documents que vous aviez pu ramasser au cours de l'exil ?

JK Oui.

PD Si on prend...Vous aviez des échanges de...de lettres au tour du 12, 13, 14 avril, là, dans cette période-là...

JK Oui.

PD ...entre l'ONU et le Gouvernement belge concernant le retrait des...des forces belges du Rwanda.

JK Oui.

PD Quelle utilisation comptiez-vous faire de ça ?

JK C'est pour montrer que si il y a eu retrait des forces de la MINUAR, ça n'a pas été une décision qui a été prise par nous ou qui a été influencée par nous-même mais que c'est une décision qui...qui nous était étrangère et extérieure et que nous, nous avons demandé à ce que cette force puisse s'impliquer entre les belligérants effectivement.

PD Ok. C'est que vous, vous étiez...vous étiez donc, le Gouvernement à cette époque-là, ?

JK Oui.

PD ...puis ces lettres-là, comme vous dites, vous vous dissociiez du retrait de la MINUAR ?

JK Oui.

PD Ok. J'imagine que la...la proposition sur ce sujet-là des pays africains au Conseil de la [sic] Sécurité de l'ONU, c'est la même chose ?

JK C'est...c'était de..., euh, ils demandaient à ce que le...le...les militaires de la MINUAR puissent s'impliquer pour arrêter les massacres.

PD Alors, c'est...c'était toujours dans le même cheminement ?

JK Oui.

PD Bon. Ok. On arrive à un autre de document que vous identifiez qui est un contrat signé entre **Terre des Hommes** et le Gouvernement Rwandais. Ça c'était...

JK Oui.

PD Pourquoi, vous...trouvez-vous cette...ce document-là important ?

JK Puisque le Gouvernement était accusé d'être raciste, d'avoir...ethniste, d'avoir voulu massacrer tous les Tutsi. C'est pour montrer que dans ce document précisément, on a insisté auprès de certains organismes qui, eux, nous paraissaient plutôt ethnistes puisqu'ils voulaient séparer les orphelins. Le Gouvernement a insisté pour que le...ces organismes puissent s'occuper de tous les orphelins sans distinction.

PD Ok. C'était une façon de...de démontrer qu'à certaines occasions vous aviez...vous aviez eu une certaine neutralité face à l'ethnie ?

JK Oui. D'autre part, si...si les gens ont appris qu'il y a eu des enfants qui ont été jusqu'en Italie. Il fallait expliquer d'où...d'où...d'où est venu que...que des...des enfants rwandais se...se retrouvent du jour au lendemain en Italie.

PD Je pense que c'est un dossier que vous avez suivi pas mal du début à la fin, ça, ce cheminement d'enfants là ?

JK Oui.

PD Vous savez ce qui est advenu de ces enfants-là ?

JK Oui.

PD Vous m'avez expliqué une fois lors d'une conversation ? Qu'est-il ce...qu'est-il advenu donc de...de...de ces enfants-là ?

JK Ils sont retournés au Rwanda.

PD Ils sont retournés au Rwanda. Ok.

Est-ce que votre document que vous aviez signé, le contrat, a été d'une utilisé...d'une utilité pour pouvoir retourner ces enfants-là au Rwanda ?

JK C'est...c'est à mon point de vue le seul document qu'on pouvait utiliser puisque les...le FPR en prenant le pouvoir, lui, n'avait pas signé de...de contrat avec eux. Mais comme le...les gouvernements, ce ne sont pas des individus, donc, lui je crois lui, il a dû s'appuyer sur ce document pour pouvoir prendre les enfants rwandais qui étaient des réfugiés là-bas.

PD Le document sur des informations reçues concernant l'implication militaire du Burundi dans le conflit rwandais.

JK J'en ai déjà parlé quand je vous ai parlé d'un fax que...qui m'a amené à visiter la région de Butare pour aller m'informer auprès de...de...de l'unité d'information qui était sur place.

PD Ok. Là-dessus, on parle pas de ceux qui sont redescendus après la formation, on parle de ceux qu'il y a après ?

JK Oui.

PD Ok. Est-ce qu'il vous est revenu en mémoire en mémoire d'autres documents, parce que là on finit ici: « Je lui avais aussi transmis un certain nombre d'autres documents dont je n'ai pas encore en mémoire présentement. »

JK Non.

PD Présentement c'est ce que vous aviez en mémoire ?
Quand vous dites que M. Debruwer, c'est quelqu'un qui était près un peu de vous, euh, et de votre philosophie peut-être du parti, je sais pas là...?

JK Pas près de...de...de la philosophie du parti ou près de nous. C'est que tout simplement c'est quelqu'un qui a suivi la naissance du multipartisme dans notre pays et qui semblait, mieux que les autres pour, d'après nous, comprendre les enjeux qui étaient en cours.

PD Ok. Est-ce qu'il était partisan, ce monsieur-là ?

JK Pour moi, non.

PD Pour vous, non. Il était ...?

JK Il était neutre et...mais, euh, la vérité qu'il exprimait n'était peut-être pas comprise par tout le monde.

PD Ok. Vous, vous voyez ça la...son...sa clairvoyance quand il rédige son...son texte sur Un coup d'état au sein du MDR menace la paix au Rwanda...

JK Oui.

PD ...parce que, vous, vous nous avez entretenu précédemment en nous disant que c'était probablement en ça qu'il y avait l'élément déclencheur des massacres au Rwanda. C'est peut-être vraiment là que ça a été le...la touche finale ?

JK Oui.

PD Euh, vous, en voyant cette lettre-là vous dites « Ah, c'est vraiment quelqu'un qui voit...qui voit dans les affaires du Rwanda, qui connaît le...la politique intérieure du Rwanda » ?

JK Oui, parce que quand j'ai lu cet article en '93 que...quand j'ai vu ce qui s'est passé en '94, lui il l'avait prévenu de ce qui arriverait si on persiste dans la voie qu'on avait prise à cette

époque.

MD Est-ce que vous aviez di...discuté avec lui à ce moment-là ?

JK J'ai discuté quand il est passé dans les camps, j'ai discuté avec lui.

MD Et au moment là quand...au moment de l'article, de cet article en '93 ?

JK Non, on n'a pas discuté avec lui mais on a...il nous a envoyé l'article. On l'a lu et pour nous c'était...ce qu'il disait était vrai.

MD Lui vous a envoyé l'article ?

JK Non, il...c'est peut-être pas directement lui. Nous avions des...des...des antennes en Belgique qui nous ont envoyé des...des textes...le texte et nous, on trouvait que ce qu'il était...il écrivait correspondait à la vérité.

MD Comment pouvait-il avoir autant d'informations à l'intérieur de...de votre parti politique ?

JK Euh, je crois que il n'était pas le seul à pouvoir le faire. Donc, d'abord la position qu'il occupait en tant que Secrétaire-Général de l'International Démocrate Chrétien et le...l'Église Catholique était...étant assez bien représentée au Rwanda, il pouvait ne pas avoir toutes les informations, pas seulement sur notre parti politique mais toute la...sur tous les partis politiques au Rwanda.

MD Quand ça c'est la scission, il était parti. Il n'a jamais été au Rwanda. Il a...

JK Non.

MD Les informations ont toujours été reçues du Rwanda à la Belgique ?

JK Je crois que les...les...les Belges qui étaient...qui avaient une position comme la...la sienne pouvaient faire les mêmes analyses s'ils n'a...s'ils avaient voulu.

MD Parce que la...[hésitation] le coup d'état où la... qu'on a disc...qu'on identifie comme coup d'état au sein de...du parti, euh, c'était quelque chose de bien connu, qui a eu beaucoup de publicité ?

JK Oui. En tous cas, dans les milieux belges, oui.

MD Dans les milieux belges ?

JK Oui.

MD Est-ce que les Belges étaient...est-ce qu'il y avait des...des...des journalistes belges aussi de grands quotidiens, de grands...des médias qui étaient sur place à ce moment-là ?

JK Peut-être pas des...des journalistes mais ils avaient d'autres moyens, disons, de...d'information que...que seulement les journalistes. Ils étaient assez bien représentés à tous les niveaux pour pouvoir être informés sur la...la finesse de cet...de...de...de...de chaque déclaration ou de sa clarté.

PD [C'est fini pour toi.]

Les...est-qu'il y a un lien qui est...qui associe votre parti politique, le MDR, au [sic] IDC ?

JK Non, mais je crois que nous...à un certain moment au niveau de...de notre parti politique, y avait des débats pour savoir si on devait demander l'adhé...l'adhésion ou pas à l'IDC puisque c'est...c'est un forum de plusieurs, de...de...de parti politiques et le...l'intention y était même si elle n'avait pas encore été exprimée.

PD Vous dites que l'intention n'avait pas encore été exprimée ?

JK Non.

PD C'est quelque chose que vous aviez pas demandé au [sic] IDC de vous joindre à eux ?

JK Non, c'est que il y avait...

PD Ou de vous parrainer ou ...?

JK Il y avait même des oppositions au sein de notre propre parti sur la...l'adhésion à cet International Démocrate Chrétien. Y avait certains qui étaient pour, d'autres qui étaient contre.

PD Est-ce que vous connaissez, euh, est-ce que vous êtes capable de nous faire un peu la...la description de ce mouvement-là, c'est quoi ?

JK Non.

PD Non ? Sa force en Europe, est-ce que vous la connaissez ?

JK Non.

PD Non plus ? Qui avait l'idée de...de chercher appui auprès d'eux ? Est-ce que vous vous rappelez ?

JK Non.

PD Non plus, c'est pas quelqu'un... Quand vous dites qu'il connaissait, euh, **Jérôme**, vous et d'autres, le...M. le Ministre, **Jérôme**, est-ce que vous pouvez préciser un peu comment....?

JK C'est que moi il me...il me connaissait pour a...m'avoir rencontré dans les camps, peut-être pour avoir entendu parler de moi au moment de la création des partis politiques. Mais surtout pour m'avoir rencontré dans les camps en '95.

PD Ça c'est sa première rencontre physique...

JK Oui.

PD ...la première rencontre ?

Jérôme est-ce que vous savez pourquoi il vous connaissez ?

JK Je crois qu'il me connaissait depuis la Belgique quand il était étudiant.

PD Parce qu'il faut voir que Jérôme il a fait quoi en Belgique lorsqu'il était étudiant ?

Est-ce qu'il était...est-ce qu'il était près de ce monsieur-là, est-ce qu'il était...?

JK Non, je ne sais pas où ils se sont rencontrés mais j'ai eu l'impression qu'ils se connaissaient quand...depuis qu'il était étudiant en Belgique.

PD Depuis qu'il était étudiant en Belgique ?

JK Oui.

PD Vous, vous l'aviez jamais rencontré en Belgique ?

JK Non.

PD Est-ce que t'as autre chose que t'aimerais faire préciser ?

MD Mais on parl...on avait parlé d'idéologie, de...de votre parti avec l'IDC vous vous sentiez quand même près ; vous vous sentiez quand même très, très près d'eux.

JK J'ai dit qu'il y avait un débat au sein du...de notre parti. Certains se sentaient assez près, d'autres non.

MD Ok.

PD Est-ce que vous avez tenté de communiquer avec M. Vénuste pour ré-obtenir vos papiers ?

JK Pas encore..

PD Pas encore ?

JK Comme vous le savez.

PD Non mais, je parle antérieurement là..

JK Non.

PD C'est pas quelque chose que vous avez tenté de faire ?

JK Non.

PD Est-ce que M. **Debruwer** a tenté, à votre connaissance, de communiquer avec **Vénuste** lui ?

JK Oui.

PD L'explication qui lui a été donnée c'est qu'il aurait été cambriolé ?

JK Oui.

PD Qu'il aurait même plus de copies de ça ?

JK Oui.

PD Je vois pas d'autres...d'autres choses que en ce moment-ci avec les informations qu'on a on aimerait faire préciser. Si vous voulez passer au sujet suivant, s'il vous plaît ?

MD Est-ce qu'il y a autre chose, vous, dans...sur ce cas que vous...

JK Non.

MD ...d'autres détails que vous voulez ajouter ?

JK Non.

Euh, l'autre cas concerne **Dieudonné Niyitegeka**. Cet individu était le...le trésorier des Interahamwe durant la période de '94. Je ne connais pas la structure de cette association, donc je ne peux pas spécifier depuis quand il occupait cette fonction. Par contre, je le connais personnellement depuis très longtemps car il est originaire de la même préfecture que moi ; nous avons fait les études ensemble. Pendant ma carrière à la Caisse Hypothécaire j'ai eu à lui rendre ser...divers services qui m'ont rapproché de lui. Je l'ai, entre autre, aidé à obtenir le prêt pour acquérir une maison. Pendant une bonne période avant '94, je n'ai pas eu de contact avec lui. J'ignorais tout de son passé Interahamwe jusqu'à ce que je le rencontre de nouveau à Nairobi en 1996.

À compter de cette période, j'ai eu des contacts suivis avec lui et c'est lors de ces conversations que j'ai appris les informations relatives à l'hôpital et les autres. Dans la même période, une nouvelle circulait à l'effet que le Gouvernement rwandais viendrait dans...dans le même temps faire des rafles parmi les réfugiés qu'il recherchait. Ces deux nouvelles ont débuté ...ces deux nouvelles ont débuté par une maladresse vers avril '97 alors qu'un policier rwandais venait à

Nairobi avec une liste de gens qu'il recherchait. Comme il ne connaissait pas personnellement les individus recherchés, il a demandé devant un de ceux-ci où il pourrait le...le trouver à Nairobi. J'ignore comment les...des gens ont associé cette nouvelle avec la nouvelle de la rafle du TPIR, sauf que moi je l'ai appris par Dieudonné Niyitegeka.

Pour le voyage en Afrique de l'Ouest, je me devais de refuser car je ne contrôlais pas tous les tenants et les aboutissements. À cette époque, me sachant activement recherché à la fois par le TPIR et le Gouvernement rwandais, je devais mesurer les gestes que je faisais. Il me donnait l'impression d'être vraiment informé relativement aux Interahamwe lors des discussions que nous avions ensemble. Il m'a appris ou confirmé les faits suivants les concernant : les Interahamwe n'appartenaient pas au pre...en premier lieu au Président Habyarimana et ils n'étaient pas contrôlés par lui. Il s'agissait d'un organisme conçu pour servir le président du parti MRND, Matthieu Ndirumpatse et dont la conception originait du MRND du Sud ; l'implication des Interahamwe lors des massacres et des pillages en '94, sans toutefois entrer dans les détails ; le lieu de résidence de leur président pendant toute la durée du conflit en '94 [inaudible] l'église de

Butare ; le rôle du Col. Nteziryayo Alphonse en tant que commandant de la défense civil et Préfet de Butare en '94.

Je n'ai pas discuté avec lui des modes de financement des Interahamwe, non plus pas de leur statut et règlement. Pour lui, il était clair que le chef suprême des Interahamwe pour tout le pays était Matthieu Ndirumpatse, le président du MRND. Il était soupçonné par les réfugiés rwandais de Nairobi d'être un informateur du Tribunal et des gens mal informés. Son problème venait du fait que lorsqu'on...on le rencontrait à Nairobi, il était toujours accompagné d'un Hutu de Kigali originaire du Nord et qui venait à Nairobi prétextant être un homme d'affaires. Il s'agissait de Jean-Pierre Musema. Cet homme était identifié par les réfugiés comme travaillant pour le FPR et tous les on...les gens me prévenaient de l'éviter et de me méfier. Je lui ai même déjà demandé par ailleurs quand croyait-il me ramener à Kigali.

PD On va...On doit sceller, c'est ça ?

MD Oui.

PD On doit sceller. On peut poursuivre sur la même lancée. Il est 11 h 53.

[Fin de la Face B]